



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 34

Juillet-Septembre 2001

La CGS s'adresse aux chefs de gouvernement de la CEI

Quinze ans après la catastrophe de Tchernobyl, la Confédération Générale des Syndicats (CGS) et l'Organisation internationale «Union Tchernobyl» ont adopté un Appel aux chefs de gouvernement des pays de la Communauté des Etats Indépendants.

L'Appel constate avec préoccupation des tendances croissantes dans certains pays CEI visant à réduire la «couverture sociale» accordée aux victimes de l'accident qui vivent actuellement dans tous les pays de la Communauté.

Malgré les mesures prises au cours des années après la catastrophe, l'acuité des problèmes de Tchernobyl perdure. Une inquiétude particulière est suscitée par le taux élevé de morbidité parmi la population irradiée, en premier lieu, parmi les enfants.

L'évacuation des gens des régions polluées n'est toujours pas terminée. Sans raisons valables, on apporte des modifications aux lois en vigueur, modifications qui lèsent les droits des victimes de l'accident, notamment dans le domaine des soins médicaux, des services publics, de l'assurance vieillesse. Cela a de mauvais résultats: beaucoup de victimes se voient privées de garanties, avantages, indemnités. Des retards réguliers de paiement de pensions et d'indemnités provoquent dans certains pays des actions

de protestation de masse parmi cette catégorie de population.

La Confédération générale des syndicats et l'Organisation internationale «Union Tchernobyl» se sont adressées aux gouvernements des pays CEI en demandant de prêter plus d'attention aux problèmes de la sécurité sociale accordée aux victimes de Tchernobyl.

La CGS présente ses condoléances aux Etats-Unis

Suite aux attentats aux Etats-Unis, la Confédération générale des syndicats a adopté le 12 septembre 2001 la déclaration ci-après:

«Hier, les actes de terrorisme ont frappé les Etats-Unis. Ils ont coûté la vie à des milliers de personnes innocentes. Une nouvelle fois, le terrorisme a fait preuve de sa monstruosité. Quels que soient les lieux et les motifs de tels attentats, ils ne peuvent pas être justifiés et toute manifestation de terrorisme doit être condamnée avec vigueur, et punie.

Suite à ces actes barbares qui ont causé la perte tragique des vies humaines, la Confédération générale des syndicats, au nom de ses organisations affiliées, présente ses sincères et profondes condoléances au peuple américain, aux syndicats des Etats-Unis et assure les proches des victimes de sa totale solidarité.

Les attentats effectués sont un défi insolent lancé non seulement aux Etats-Unis mais à l'humanité tout entière. Nous appelons la communauté internationale à entreprendre sans délai des efforts concertés pour éradiquer définitivement le terrorisme sur notre planète.»

La déclaration a été adressée à l'AFL-CIO, centrale syndicale américaine, aux unions internationales (CISL, CMT, FSM) et à l'ambassade des Etats-Unis à Moscou.

CGS: espace d'information commun pour les syndicats de la CEI

La commission de la coopération humanitaire et de l'information de la CGS a examiné à sa réunion la situation socio-économique des personnes âgées.

Les participants ont constaté avec satisfaction que les Etats de la CEI avaient adopté des lois spéciales sur les vétérans de la guerre et du travail, sur les personnes âgées et les handicapés. Cependant, il est nécessaire d'appliquer plus strictement les accords, conclus dans le cadre de la CEI, sur le soutien social des vétérans. Il a été proposé d'établir une loi-type «Sur le soutien des vétérans de la guerre et du travail, des personnes âgées» et de la soumettre à l'examen du Comité interparlementaire des «Cinq», union regroupant la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Russie et le Tadjikistan.

L'Appel des organisations de vétérans concernant la situation sociale des vétérans a été porté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des chefs d'Etat de la Communauté.

En examinant le travail de la CGS en matière d'information, la commission s'est déclarée non satisfaite de l'échange d'informations entre la CGS et ses organisations affiliées. Elle a constaté l'insuffisance d'efforts quant au développement de l'espace commun d'information syndicale dans la

Communauté. Les syndicats sont toujours en retard pour mettre en oeuvre des moyens d'information modernes.

La commission s'est prononcée pour l'élaboration d'une conception intégrée du travail d'information de la CGS.

Biélorussie: signature de l'Accord général

La longue et opiniâtre lutte des syndicats de Biélorussie, l'intervention de l'OIT et la solidarité internationale ont donné un premier résultat positif. Le gouvernement s'est vu obligé à accepter la conclusion de l'Accord général pour 2001-2003. Le document a été paraphé par Andreï Kobiakov, vice-premier ministre, Mikhaïl Lavrinovitch, président de la Confédération des employeurs, et Vladimir Gontcharik, président de la Fédération des syndicats de Biélorussie (FSB).

Selon les responsables de la FSB, l'Accord a plusieurs points positifs malgré le rejet de certaines revendications syndicales. Il ouvre la voie à la signature des accords tarifaires sectoriels, à la promotion des négociations au niveau des régions et des entreprises.

Conformément à l'Accord général, les salaires doivent augmenter à un rythme au moins égal à celui de la croissance du PIB. Le SMIG dans le secteur public doit atteindre le minimum vital. Avant décembre prochain, la moyenne nationale de la rémunération du travail devra être au-dessus du seuil de 100 dollars US par mois.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les loyers et les charges si le relèvement adéquat des revenus de la population n'est pas assuré. Des mesures sont prévues pour perfectionner la fiscalité, il s'agit surtout de bas revenus.

Les conditions normales pour les activités syndicales fournissaient, en premier lieu,

matière à discussion. A la suite de plusieurs rounds de négociations, les syndicats ont su faire valoir les principaux droits et garanties d'activité des organisations de travailleurs.

Géorgie: nouvelle étape de la concertation sociale

Les longues et difficiles négociations, menées dans le cadre de la Commission tripartite nationale, ont débouché, pour la première fois dans l'histoire du pays, sur la signature le 14 juillet de l'Accord général.

L'Accord entre les unions syndicales, les unions d'employeurs et le gouvernement de Géorgie est valable pour les années 2001-2002. Contenant sept chapitres, il inclut 80 engagements des parties dans différents domaines: économie, rémunération du travail, revenus et niveau de vie de la population. Promotion du marché d'emploi, protection sociale, sécurité du travail, problèmes écologiques, développement de la concertation sociale, tout cela figure également dans l'Accord général.

Edouard Chévardnadzé, Président du pays, a assisté à la signature du document. Il a exprimé sa reconnaissance aux syndicats pour leur importante contribution à la mise en oeuvre du dialogue social et s'est déclaré assuré que les approches constructives de toutes les parties à la solution de graves problèmes sociaux aideront à obtenir des résultats concrets.

Géorgie: l'USG s'adresse à l'OIT

Irakli Tougouchi, Président de l'Union des syndicats de Géorgie (USG) a adressé une lettre à Juan Somavia, Directeur général du BIT, en demandant de soutenir les syndicats géorgiens.

Ayant opté résolument pour la réalisation des réformes économiques, dit la lettre, le pays s'efforce de construire un Etat de droit fondé sur les principes démocratiques. On rencontre sur cette voie des obstacles faits

par toute sorte de bureaucrates, affairistes, hommes cupides qui cherchent à conserver leur situation privilégiée dans la société. Les syndicats se voient obligés à défendre leurs droits légitimes contre les atteintes perpétrées par ces éléments.

La propriété syndicale constitue l'objet privilégié de leurs attaques. Notamment, malgré la décision de la Cour constitutionnelle et l'ordre du Cabinet des ministres, le Palais de la culture n'est pas restitué aux syndicats, l'arrêté de saisi d'autres biens de l'USG n'est pas annulé.

S'efforçant de soumettre la centrale syndicale à leur contrôle, les pouvoirs cherchent à porter atteinte à la réputation de l'USG, à lui imposer des dirigeants fantoches. En témoigne la pression exercée sur les délégués lors du dernier Congrès de l'USG tenu en décembre 2000.

Abusant de ses pouvoirs, le Comité de la politique économique du parlement a délibéré sur la situation dans l'Union des syndicats de Géorgie. Le Parquet général s'est mis à étudier les finances de la centrale bien que la loi sur les syndicats ne l'investisse pas de tel droit. De pareilles tentatives de «faire la leçon» aux syndicats servent d'une sorte de signal, donné aux pouvoirs locaux, de déclencher une offensive contre les droits syndicaux.

Irakli Tougouchi compte sur l'assistance de l'OIT dans la lutte que mènent les syndicats géorgiens contre toute pression sur eux, contre les atteintes à leurs droits.

Gros plan sur le Kazakhstan

A la différence des comités de mineurs russes ou ukrainiens, les syndicats du Kazakhstan n'étaient pas à l'avant-garde des réformes. Néanmoins, ils soutenaient activement les changements démocratiques dans le pays.

Malheureusement, les réformes au Kazakhstan ont conduit à de graves

conséquences sociales. Le chômage a atteint un niveau inouï, il touche particulièrement les femmes, les jeunes, les ruraux. D'après des statistiques, 950 000 personnes, soit 14,3 % des actifs, n'avaient pas d'emploi en 1999. Mais si l'on tient compte de la population dite autoemployée qui ne fait pas partie du salariat, le taux effectif de chômage se chiffre alors à 50 %.

Le bas niveau d'emploi des actifs exerce une forte pression sur les conditions de vie et les salaires. Quoique le Kazakhstan se classe premier dans la CEI pour le niveau de salaire, en termes absolus il reste très bas. En juin 2001, le salaire moyen mensuel était de 17570 tengues (120 dollars US), le minimum vital officiel en 2001, de 4726 tengues (32 dollars) par mois, le SMIG, de 3484 tengues (24 dollars), la pension de retraite minimale, de 4000 tengues.

Les services de santé deviennent inabordables pour une grande partie de la population. A la fin 1999, il ne restait dans le pays que 917 établissements médicaux pour 8 000 localités et agglomérations urbaines. Le total des lits d'hôpital a diminué de moitié. Les réformes ont aussi touché l'éducation, 619 écoles d'enseignement général ont fermé pendant la période de 1994 à 1999.

Le changement substantiel du caractère du travail syndical s'est répercuté sur la motivation d'adhésion au syndicat. Il ne s'occupe plus du paiement des allocations de sécurité sociale, du contrôle de la sécurité du travail. On constate une forte diminution du nombre de bons de séjour syndicaux (gratuits ou à prix réduit) aux colonies de vacance pour enfants et aux stations thermales.

Tout cela a diminué les effectifs des syndicats. La mutation de l'emploi et sa réduction générale ont également porté préjudice à la syndicalisation. En 1995, la Fédération des syndicats du Kazakhstan (FSK) réunissait 5,4 millions d'adhérents,

aujourd'hui elle n'a que 2,24 millions. Il faut cependant souligner que le taux de syndicalisation reste assez élevé dans les syndicats de branche affiliés à la FSK, soit 81 % en moyenne.

En 1993, les syndicats ont été privés du droit d'initiative parlementaire. Pourtant, cela n'a pas découragé la FSK qui a commencé à participer activement aux campagnes électorales. 9 députés de la chambre basse du parlement et 72 députés des organes de pouvoir représentatif d'autres niveaux ont été élus sur ses listes en 1999. Par l'intermédiaire de ces députés, la Fédération a participé à l'établissement et à l'adoption de 70 actes législatifs qui règlent les droits socio-économiques des travailleurs. A l'initiative des syndicats, le Kazakhstan a ratifié 15 conventions fondamentales de l'OIT.

Sans syndicats, la législation sociale aurait été plus dure. Par exemple, conjointement avec le groupe parlementaire syndical, la FSK est parvenu à réduire de 13 ans l'âge de la retraite chez les salariés occupés aux travaux dangereux et nuisibles, à faire payer intégralement les arriérés de pensions de retraite. Le problème du paiement des arriérés de salaires est en train d'être réglé. A l'insistance des syndicats, la semaine du travail est limitée à 40 heures, aux travaux pénibles et nuisibles - à 36 heures.

Malgré l'opposition persistante du gouvernement, la FSK cherche à consolider la concertation sociale. La loi «Sur le partenariat social en République du Kazakhstan», adoptée en 2000, aide à promouvoir le dialogue social. Initiée par les syndicats, la ratification de la convention de l'OIT N 98 sur les négociations collectives y a beaucoup contribué.

Les négociations et les accords collectifs sont particulièrement importants du fait que la nouvelle loi du travail ne comporte qu'un minimum de droits. Ce sont les conventions collectives qui interdisent dans plusieurs

entreprises le licenciement des femmes en grossesse ou ayant des enfants de moins de 3 ans, ainsi que la conclusion des contrats de travail à durée déterminée à l'embauche au travail de caractère permanent. Il faut souligner que d'après la législation nationale, les employeurs encourent la responsabilité, notamment dans les cas suivants: non-accomplissement ou violation des conventions ou accords collectifs, refus de les conclure ou de présenter au syndicat toute information nécessaire.

Grâce à leur position active dans la vie du pays, les syndicats sont devenus une force réelle dont les employeurs et l'Etat doivent tenir compte.

Kirghizistan: activité de la commission tripartite

Une réunion ordinaire de la Commission nationale tripartite des rapports sociaux et de travail s'est tenue le 24 juillet dernier. Elle a fait le bilan d'application de l'Accord général en 2000, a étudié la rémunération du travail dans le secteur public, a examiné d'autres sujets. La partie syndicale a demandé au gouvernement de majorer le SMIG, d'arrêter la hausse des prix de l'énergie. La Commission a décidé d'établir l'ensemble des mesures susceptibles de réaliser ledites revendications, de faire accomplir l'Accord général en vigueur.

Russie: rencontre entre Poutine et Chmakov

Les questions sociales et les problèmes de l'industrie aérospatiale ont fait l'objet d'une rencontre entre Vladimir Poutine, Président de Russie, et Mikhaïl Chmakov, Président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR). L'entretien a eu lieu le 14 août dernier.

Parmi les questions sociales, une attention particulière a été portée sur le versement régulier des salaires aux travailleurs du secteur public. Cette année, selon

Chmakov, le problème du paiement aux enseignants des allocations de vacances a été pratiquement résolu dans toutes les régions. Les syndicats insistent sur l'augmentation des salaires dans le secteur public, c'est la première priorité dans le domaine social.

Mikhaïl Chmakov et Vladimir Poutine ont aussi abordé les problèmes du secteur aérospatial liés au maintien de l'emploi et au versement régulier des salaires.

Russie: le pouvoir «oublie» la concertation sociale

La réunion du 31 août de la Commission tripartite russe des rapports sociaux et de travail a commencé par une démarche faite par les représentants des unions de syndicats et d'employeurs. Les deux parties ont déclaré qu'en dépit de l'Accord général en vigueur et de la loi, le gouvernement de Russie «oublie» régulièrement d'inviter leurs coordinateurs à ses réunions quand il s'agit de questions socio-économiques importantes.

Ainsi, l'équipe gouvernementale a siégé sans invités pour approuver le budget public et les fonds hors budget pour 2002, ce qui constitue une violation flagrante des principes de la concertation sociale. A l'avis de Mikhaïl Chmakov, des questions de principe, telles que le budget public et les fonds sociaux ne doivent être examinées qu'après la signature de l'Accord général.

La discussion de l'Accord général pour 2002-2004 a fait ressortir pas mal de différends entre les parties. L'un des principaux concerne le refus du gouvernement d'accepter la proposition, faite par la FNPR, de porter le CMIG au minimum vital à partir de 2002. Pour sa part, le gouvernement estime ne pouvoir porter le SMIG à 80 % du minimum vital que dans trois ans.

Les syndicats se sont opposés aux projets de fonds nationaux hors budget destinés à

financer les allocations de vieillesse, la sécurité sociale et l'assurance médicale obligatoire. Ils ont réaffirmé leur détermination de lutter pour faire renoncer à l'impôt CSG (cotisation sociale généralisée), pour majorer les prélèvements pour la sécurité sociale, pour rétablir le fond d'emploi et la sécurité sociale solidaire.

A l'initiative de la FNPR, la Commission a également examiné l'adhésion possible de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce. La Fédération est préoccupée par des conséquences négatives éventuelles de cette adhésion pour les travailleurs. Après avoir chargé le ministère du Développement économique de préparer un rapport détaillé sur cette question, la Commission tripartite a décidé de tenir une réunion spéciale consacrée à ce sujet.

Russie: fin de la paix sociale de l'époque Poutine?

Une action générale de protestation «Pour les droits de travail et les garanties des travailleurs» sera menée le 14 novembre 2001. Des meetings, manifestations, piquets, grèves seront organisés ce jour-là partout dans le pays. La décision sur l'action revendicative a été prise par le Conseil générale de la FNPR tenu le 25 septembre dernier.

Dans sa résolution à ce sujet, le Conseil général spécifie que le gouvernement et les employeurs mènent une large campagne contre les droits du monde du travail.

Alexeï Sourikov, Vice-Président de la FNPR est convaincu qu'ayant commencé à réaliser les réformes, le gouvernement devrait en même temps aborder la réforme des revenus de la population de manière que le salaire augmente parallèlement à la hausse du coût de la vie. Pour commencer, il faut porter le CMIG au niveau du minimum vital. Mais le gouvernement ne veut pas «se mettre à élaborer la politique salariale

d'Etat». En parlant des réformes dans son message à l'Assemblée Fédérale, le Président Poutine n'a dit le moindre mot sur les salaires.

Les syndicats protestent surtout contre l'impôt CSG applicable à partir de l'année en cours. Il a déjà privé les travailleurs de garanties en cas de chômage ainsi que de séjour à bon marché dans des stations thermales. Il y aura encore moins de garanties après la fusion des deux fonds hors budget, ceux de l'assurance maladie et de la sécurité sociale. Cette fusion est programmée par le ministère du Développement économique.

Ce sont les raisons pour lesquelles le 14 novembre les travailleurs descendront dans la rue. Leurs revendications principales seront les suivantes: relèvement substantiel du salaire, adoption d'un Code du travail protégeant le salarié, annulation de l'impôt CSG, rétablissement du régime d'assurance-chômage, sauvegarde du système de thermalisme pour les travailleurs.

La dernière action générale de protestation des syndicats russes remonte à l'automne 1999, avant les élections parlementaires.

Russie: détermination des femmes de défendre leurs droits

La législation russe exclut la discrimination entre hommes et femmes. Néanmoins, la situation réelle des femmes sur le marché d'emploi s'est aggravée durant ces dix dernières années. Leur travail est moins apprécié que celui des hommes. Elles sont les premières à être licenciées. On les évince des banques et des compagnies d'assurance, secteurs traditionnellement considérés «féminins». Les mères sans conjoint et les femmes âgées seules appartiennent à la plus pauvre couche de la population.

Il en était question au séminaire sur l'égalité des femmes et des hommes que la FNPR

a tenu conjointement avec l'Organisation centrale des syndicats de Norvège les 27-30 août 2001. Au terme de ses travaux, il a été établi un projet de conception de la politique de la FNPR en matière d'égalité des sexes. Le projet sera soumis au Congrès ordinaire de la Fédération en novembre prochain.

Selon le projet, il est nécessaire d'attirer l'attention des syndiqués sur la situation des femmes qui s'aggrave, de travailler pour faire changer l'opinion publique sur l'égalité sociale des sexes, de contribuer à rendre les femmes plus compétitives sur le marché d'emploi, à équilibrer la moyenne des salaire dans le secteur public.

En raison de la non-application de plusieurs dispositions du Code du travail relatives au travail des femmes, le chapitre «La santé des femmes» met l'accent sur les conditions du travail. La triple charge (travail, famille, enfants) et l'alimentation en perte de qualité se font sentir sur la santé psychique, sur l'état physique général des femmes.

Le projet de Conception n'oublie pas la participation à la prise de décisions. Formant environ la moitié de la population active, les femmes n'ont pas de représentation proportionnelle aux organes de pouvoir. 15 femmes seulement siègent au Conseil général de la FNPR et il n'y a qu'une seule au Comité exécutif. Il est proposé d'apporter aux statuts des syndicats des normes selon lesquelles la représentation du même sexe n'excède 70 %.

Ukraine: lutte pour augmenter le SMIG

Afin d'attirer une nouvelle fois l'attention des pouvoirs d'Etat et de l'opinion publique sur le bas niveau de rémunération du travail dans le pays, la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) a organisé la table ronde «Le SMIG et le salaire non imposable, sont-ils la réalité ou un mythe?». Y ont été invités des députés du parlement, des

représentants des pouvoirs législatifs et exécutifs, des employeurs.

En ouvrant la séance, Alexandre Stoian, Président de la FSU, a souligné que la centrale syndicale accordait une importance particulière à l'établissement des salaires socialement convenables et garantis par l'Etat. D'ailleurs, la garantie est déclarée dans la Constitution d'Ukraine et dans la Loi «Sur les normes sociales et les garanties d'Etat».

Et quelle est la réalité?

Le SMIG en vigueur de 118 hrivnas (22 dollars US) par mois n'est pas en mesure de subvenir aux besoins minima en produits alimentaires. Il ne fait que 35 % du minimum vital légal (331 hrivnas, soit 62 dollars).

Les syndicats ne peuvent pas accepter le SMIG de 140 hrivnas proposé par le gouvernement pour 2002. Tenant compte de la situation économique, ils revendiquent 165 hrivnas (31 dollars) ce qui sera égal à la moitié du minimum vital établi. En plus, ils demandent de prévoir des mesures pour porter ce montant au minimum vital légal dans un proche avenir. Des négociations de quatre mois, menées dans le cadre d'établissement de l'Accord général, n'ont pas abouti.

Se référant à l'avis de tous les syndicats, Alexandre Stoian a adressé des lettres aux présidents de quelques comités parlementaires en proposant de tenir compte de la position syndicale sur les salaires lors de l'examen du budget public pour 2002.

La table ronde s'est prononcée de façon négative sur le revenu non imposable dont le montant de 17 hrivnas (3,2 dollars) est ridicule et ne correspond à aucune norme. Les syndicats estiment que le revenu exempt d'impôt doit être au niveau du minimum vital. Alexandre Stoian, Président de la FSU et député du parlement, a proposé un projet de loi approprié.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915
+7(095) 938-8339
TÉLEX 411010
SITE INTERNET: www.vkp.ru; E-MAIL: inter@vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE
18 SEPTEMBRE 1997.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUTS LES CINQ ANS
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.

CHER LECTEUR,
Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru